



www.cfdt-space.org

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 15 Janvier 2010

QUESTIONS POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

SOMMAIRE :

- 1 Temps partiels (1/4)*
- 2 Temps partiels (2/4)*
- 3 Temps partiels (3/4)*
- 4 Temps partiels (4/4)*
- 5 Forfait SRH (Sans Référence Horaire) (1/2)*
- 6 Forfait SRH (Sans Référence Horaire) (2/2)*
- 7 Feuille de paye (1/2)*
- 8 Feuille de paye (2/2)*
- 9 NAO*
- 10 Carte Amex / utilisation personnelle*
- 11 Journée du 18 Décembre*
- 12 ISILINK*
- 13 Diplômes manquants*

1

Temps partiels (1/4)

La direction ayant annoncé une baisse de charge importante et ce dès le 1er trimestre, va-t-elle reconduire toutes les personnes en temps partiel en faisant la demande ?

Direction : Il n'y pas eu de refus de demandes de passage à temps partiel pour la raison que vous évoquez.

CFDT : La direction ayant annoncé une baisse de charge importante et puisqu'il n'y a pas de refus nous suggérons donc à cette direction de se mettre à temps partiel... ça fera des vacances à tout le monde !

2

Temps partiels (2/4)

Les DP CFDT demandent la cartographie des temps partiels en 2009 (nombre et type par CA).

Direction : Au 31 décembre 2009, 223 personnes avaient une activité à temps partiel (hors VSD) réparties de la façon suivante:

% temps partiel	90%	80%	70%	60%	50%
Nbre de personnes	45	166	3	6	3

CFDT : On a le nombre mais pas les CA ! Nous dirons donc que nous avons une réponse à temps mais... partielle !

3

Temps partiels (3/4)

Les DP CFDT demandent la cartographie des refus de temps partiel en 2010 (nombre et type par CA).

Direction : Au 1er janvier 2010, 10 personnes ont repris à temps complet, soit: 2 personnes à 90 %, 7 à 80 %, 1 à 60 %.

CFDT : On ne sait pas si les personnes qui ont repris à temps complet l'ont fait de leur plein gré ou...à l'insu de leur plein gré !

4

Temps partiels (4/4)

Les DP CFDT demandent l'état des nouvelles demandes pour 2010.

Direction : Au 1er janvier 2010, 213 personnes travaillent à temps partiel soit :

% temps partiel	90%	80%	70%	60%	50%
Nbre de personnes	44	158	3	5	3

CFDT : Ben heu.... On demandait l'état des **nouvelles** demandes. Ben heu on n'a pas la réponse !

5

Forfait SRH (Sans Référence Horaire) (1/2)

Le système de prime Alcatel associé à ce statut est désormais caduque ; en effet, c'est le système de prime Thales lié au NR (Niveau de Responsabilité) et non au statut SRH qui s'applique.

Ce statut SRH entraîne de fait 3 jours de RTT en moins. La direction continue-t-elle de proposer des avenants aux cadres, notamment lors du passage 3B ?

Direction : Nous poursuivons l'application des Accords Sté relatifs à la réduction et à l'aménagement du temps de travail du 9 octobre 2000 qui précisent que : « la convention de forfait sans référence horaire s'applique aux ingénieurs et cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome. Les ingénieurs et cadres au forfait sans référence horaire sont en principe les ingénieurs et cadres positions IIIBP et IIIC ainsi que les ingénieurs et cadres IIIB dont les fonctions correspondent à la définition du forfait sans référence horaire ».

CFDT : Eh oui ! quand c'est pas bon pour nous... on garde sans hésiter mais quand ça pourrait être mieux, ben heu....on garde ce qui est le moins bon . C'est juste une habitude à prendre !

=> Notez que le fait d'être Sans Référence Horaire vous exclut du champ d'application de la note sur l'indemnisation du travail exceptionnel : travail en équipe, en campagne, de nuit, le samedi, le dimanche etc...

6

Forfait SRH (Sans Référence Horaire) (2/2)

Des cadres ont-ils déjà dénoncé ou tenté de dénoncer l'avenant précisant ce statut ?

Direction : Nous ne connaissons pas ce type de situation.

CFDT : Ca va venir, il ne faut pas désespérer !

7

Feuille de paye (1/2)

Il avait été promis par la Direction une feuille de paye avec explicatif des différentes rubriques, disponible sous INTRANET.

Est-elle disponible ? Sinon quand le sera-t-elle ?

Direction : La mise à jour est en cours. La notice sera intégrée dans la nouvelle version du livret d'accueil dans le courant du mois de janvier (Intranet France/direction RH/bienvenue chez TAS-F/Ressources humaines)

CFDT : Au jour de la rédaction de ce compte rendu, la modification n'avait toujours pas été effectuée ! Le document présent à cette rubrique est référencé « ALCATEL SPACE » et décrit le bulletin de salaire de l'époque !!

8

Feuille de paye (2/2)

Pourrait-on avoir le calendrier de distribution des feuilles de paye pour 2010 ?

MOIS	Janv	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec
Date	3/02	3/03	6/04	5/05	3/06	5/07	4/08	3/09	5/10	4/11	3/12	5/01

CFDT : Ce tableau reste théorique, car dans de nombreux services la date de distribution est ... aléatoire due à une livraison aléatoire aux secrétariat !!! Mais la bonne nouvelle est que la direction a quand même prévu de nous payer au moins jusqu'à la fin de cette année !

9

NAO

Quel est le calendrier des NAO pour 2010 ?

Direction : La première réunion est prévue le 15 décembre 2010.

CFDT : Nous avons donc une année blanche en terme d'augmentation pour 2010, car la première réunion sur le sujet n'aura lieu que le 15 décembre 2010 (fin d'année 2010),! lapsus révélateur !. Nous apprécions que la DRH voit aussi loin dans le calendrier des négociations. On ne sait même pas si nous serons dispo à cette date !?!?

10

Carte Amex / utilisation personnelle

Lors du CCE d'octobre 2008, la planche suivante comparant la carte BNP et AMEX avait été présentée :

SITUATION ACTUELLE

SITUATION AU 2^è SEMESTRE 2009

• Carte affaire individuelle VISA BNP

• Dépenses :

- Hôtel
- Restaurant
- Parking
- Autoroute
- Retrait

• Avantage salarié :

- paiement différé à 30 jours.

• Carte affaire individuelle AMEX

• Dépenses :

- Hôtel
- Restaurant
- Parking
- Autoroute
- Retrait ...
- Location de voitures

• Avantages salarié :

- Paiement différé à 28 jours
- Programme fidélité : attribution de miles Air France à chaque dépense
- Utilisation des dépenses personnelles autorisée (avance de trésorerie)

Est-il vrai qu'en cas de retrait à débit différé sur cette carte, il est facturé une commission de 3,9% avec un minimum forfaitaire de 3 € ? En quoi réside l'avantage pour le salarié ?

Direction : Comme nous l'avons déjà précisé les frais de commission (2,5%) liés aux retraits en espèces aux distributeurs pour assurer les missions professionnelles sont intégralement remboursés sur note de frais par Thales sur la base du justificatif.

CFDT : En quoi réside l'avantage pour le salarié ? En une ligne de plus à remplir, par retrait, dans la demande de remboursement de frais !!

En tous cas, ces commissions rendent la carte AMEX couteuse pour des retraits personnels. Reste à savoir si tous ces frais concernent la marge arrière perçue par l'entreprise.

11

Journée du 18 décembre

Cette Journée a été sérieusement perturbée par un épisode neigeux. Est-ce que la DRH, dans sa grande bonté, pourrait annuler les retards et les jours de congés posés suite à l'impossibilité pour un grand nombre de salariés de venir travailler?

Cela irait dans le sens de la politique sur la gestion du stress et de la qualité de vie au travail comme signalé dans INTRANET (cf doc).

Direction : Le personnel en horaire variable peut récupérer le temps sur le débit/crédit, RTT, CP, heures de récupération.

Le personnel en horaire fixe peut récupérer le temps : RTT, CP, heure de récupération

CFDT : Merci ! Nous n'y avons pas pensé !!!! Dans sa grande bonté la direction a répondu !!

12

ISILINK

Depuis l'apparition du nouveau logiciel de traitement des interventions ISILINK, l'historique des anciennes demandes d'intervention FACEO n'apparaît plus. La direction peut-elle confirmer que ces anciennes demandes d'intervention non traitées sont bien toujours en attente de l'être sans qu'il soit nécessaire de les ressaisir?

Direction : Les demandes créées avec l'ancien outil sont toujours présentes dans cet outil et elles seront reprises dans le nouvel outil.

Il n'est pas nécessaire de ressaisir les demandes en cours.

CFDT : C'est un minimum. Il est évident que ce nouvel outil va rendre Facéo d'une efficacité redoutable !

Diplômes manquants

Certains salariés ont reçu de la direction une demande de copie de leur(s) diplôme(s) (cf message ci-dessous) pour soit disant une mise à jour de leur dossier. Comment est-il possible d'embaucher et/ou employer des salariés (depuis des décennies pour certains), sans avoir connaissance de leur(s) diplôme(s)?

Message de la Direction des Ressources Humaines - Etablissement de Toulouse

« Madame, Mademoiselle, Monsieur

Nous procédons actuellement à une campagne de mise à jour des dossiers individuels des salariés. A ce titre et après vérification des éléments contenus dans votre dossier, nous avons constaté l'absence de votre ou de vos diplômes.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous en faire parvenir un duplicata avant le 31/01/2010.

- soit par copie scannée en réponse à ce mail*
- soit par copie papier à faire parvenir à l'attention d'Y X.*

Nous vous remercions par avance de votre coopération. »

Direction : Cette demande a pour but de mettre à jour des dossiers dans lesquels il nous manque des documents.

CFDT : Documents manquants ! ah oui ça existe ? Nous demandons dorénavant à la direction la plus grande vigilance à l'arrivée des nouveaux dans la société. Il ne manquerait plus que notre DG (et tous ses enzymes) n'aient pas les diplômes requis ! Faut pas hésiter à leur demander !

De toutes façons, n'hésitez pas, faites parvenir à la direction tous vos diplômes (natation, ski, meilleur buveur de bière, mangeur de choucroute....).

Retrouvez-nous sur le site CFDT de Thales Alenia Space :

www.cfdt-space.org